



# Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Le 7 avril 2020

## Mise à jour sur la COVID-19 : Prolongation du délai de grâce des polices d'assurance de personnes

Nous comprenons que la période que nous vivons peut être éprouvante pour bon nombre de nos clients et nous tenons à ce que vous sachiez que nous sommes là pour vous aider. Alors que nous continuons de nous adapter à une situation sans précédent, nous tenons à faire notre possible pour aider vos clients à conserver leur importante couverture d'assurance.

Si vos clients ont une assurance vie ou à prestations du vivant individuelle ou une police ESG facturée individuellement et éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19, RBC Assurances® leur acceptera de prolonger le délai de grâce de leur police jusqu'à concurrence de 90 jours s'ils en font la demande.

**Ce processus de report exceptionnel de paiement des primes est en vigueur jusqu'au 31 mai 2020.**

### Qui y est admissible\*\*?

Vos clients peuvent demander un report pour une période maximale de 90 jours à compter de la date du premier paiement manqué, s'ils sont dans l'incapacité de respecter la date d'échéance d'une prime pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- Leur test de dépistage de la COVID-19 s'est révélé positif, ils sont malades ou en quarantaine.
- Ils sont en quarantaine parce qu'ils ont voyagé à l'extérieur du Canada.
- Ils ont perdu leur emploi, même si ce n'est que temporairement, en raison d'une mise à pied ou de la fermeture d'une entreprise dont les activités ne sont pas essentielles.
- Ils prennent soin de jeunes enfants en raison de la fermeture des garderies et des écoles ou parce qu'un membre de leur famille est atteint de la COVID-19.

**\*\* Veuillez noter que les clients dont les polices ont été établies le 15 mars 2020 ou après cette date ou qui sont titulaires d'une police d'assurance vie universelle pour laquelle des dépôts supérieurs au minimum sont effectués, qui est grevée d'une avance sur police ou qui est utilisée en garantie d'un prêt ne sont pas admissibles au report de paiement de prime.**

### Comment demander un report

- Pour les polices d'assurance vie et à prestations du vivant, y compris les assurances ESG individuellement facturées (facultative, offre aux étudiants en médecine, etc.), votre client doit remplir et signer le formulaire [Report de paiement de prime](#) ci-joint et nous le faire parvenir par courriel à l'adresse [premiumdeferralrequest@rbc.com](mailto:premiumdeferralrequest@rbc.com).
- Pour les assurances ESG facturées à l'employeur, veuillez consulter notre communication intitulée « [Mise à jour sur la COVID-19 : Prolongation du délai de grâce des polices d'assurance de personnes établies selon la formule Établissement standard garanti facturées à l'employeur](#) », également datée du 7 avril 2020.

## Des questions ?

Nous espérons que ces nouvelles auront de quoi réjouir vos clients qui éprouvent des difficultés financières durant cette crise. Si vous ou vos clients avez d'autres questions, veuillez consulter la [FAQ ci-jointe](#), qui présente des renseignements supplémentaires sur l'admissibilité et la couverture.

Nous continuons de mettre à jour et de revoir nos assurances à mesure que la situation évolue. La meilleure façon d'obtenir de l'information de RBC Assurances est encore d'employer les courriels, de consulter le Centre des ressources de RBC Assurances ou de communiquer avec le bureau de RBC Assurances de votre région au 1 866 235-4332.

Compagnie d'assurance vie RBC.

® / MC Marques de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisées sous licence.

[Protection des renseignements personnels et Sécurité](#) | [Nous joindre](#) | [Nouvelles de RBC Assurances](#)